



**PROTOCOLE**  
POUR ÉLIMINER  
LE COMMERCE ILLICITE  
DES PRODUITS DU TABAC

**Réunion des Parties au Protocole  
pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac  
Quatrième session**

Genève (Suisse), 24-26 novembre 2025

Point 6.2 de l'ordre du jour provisoire

FCTC/MOP/4/12

24 juin 2025

## **Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027**

### **Rapport du Secrétariat de la Convention**

#### **Objet du document**

Ce rapport décrit le plan de travail et le budget pour l'exercice 2026-2027 pour examen par la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. L'annexe 1 présente les activités proposées et le budget, l'annexe 2 la composition du Secrétariat de la Convention et les dépenses de personnel, l'annexe 3 le budget total détaillé pour 2026-2027, dont le coût des activités, les dépenses de personnel et les dépenses à recouvrer. La note explicative figurant dans le document FCTC/MOP/4/INF.DOC./1 fournit des informations complémentaires concernant le projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027.

#### **Mesures à prendre par la Réunion des Parties**

La Réunion des Parties est invitée à examiner le présent rapport et à adopter le projet de plan de travail et de budget pour 2026-2027, tel que présenté dans les annexes 1, 2 et 3.

Contribution aux objectifs de développement durable (ODD) : tous les ODD ; en particulier l'ODD 3 et la cible 3.a, ainsi que l'ODD 16.

Lien avec le plan de travail et le budget : aucun.

Incidences financières supplémentaires si elles ne sont pas incluses dans le plan de travail et le budget : aucune.

Document(s) connexe(s) : FCTC/MOP/4/INF.DOC./1, Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027 – Note explicative.

## Contexte

1. Le projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027 a été élaboré par le Secrétariat de la Convention conformément aux articles 6, 7d) et 24ter du Règlement intérieur de la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Le présent document contient un projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027. L'annexe 1 présente les activités proposées et le budget, l'annexe 2 la composition du Secrétariat de la Convention et les dépenses de personnel, l'annexe 3 le budget total détaillé pour 2026-2027, dont le coût des activités, les dépenses de personnel et les dépenses à recouvrer.
2. Le projet de plan de travail et de budget a été communiqué au Bureau et aux coordonnateurs régionaux élus par la Réunion des Parties à sa troisième session lors de la deuxième réunion du Bureau de la Réunion des Parties. Le fait que le document ait été soumis à l'avance a permis aux Parties de demander des éclaircissements et de disposer de davantage de temps pour la discussion. Les commentaires formulés par le Bureau, avec le soutien des coordinateurs régionaux, ont permis au Secrétariat de la Convention d'affiner le projet de plan de travail et de budget à soumettre à la Réunion des Parties à sa quatrième session, conformément à l'article 33.7 du Protocole.
3. Le projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027 a été établi d'après les meilleures estimations sur la base des plans de travail adoptés précédemment. En outre, les sources de financement proposées pour les activités envisagées (contributions évaluées (CE) et contributions extrabudgétaires (EB)) sont présentées en dollars des États-Unis (USD).
4. Le projet actuel de plan de travail et de budget repose sur la Stratégie relative aux mécanismes d'assistance et à la mobilisation de ressources financières visant à appuyer la mise en œuvre du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, adoptée par la Réunion des Parties dans la décision FCTC/MOP2(11).
5. Il n'est pas proposé d'augmenter les contributions évaluées par rapport au plan de travail et au budget 2024-2025, adoptés par la Réunion des Parties à sa troisième session.
6. La note explicative figurant dans le document FCTC/MOP/4/INF.DOC./1 fournit des informations complémentaires concernant le projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027.
7. Il faudra modifier le texte relatif aux coûts et aux activités prévus dans le plan de travail et le budget, conformément aux décisions prises par la quatrième session de la Réunion des Parties.

## Mesures à prendre par la Réunion des Parties

8. La Réunion des Parties est invitée à examiner le présent rapport et à adopter le projet de plan de travail et de budget pour 2026-2027, tel que présenté dans les annexes 1, 2 et 3.

## Annexe 1

### Plan de travail et budget pour l'exercice 2026-2027 : coût des activités Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac

#### Buts stratégiques

But stratégique	Objectif stratégique	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2027, sauf indication contraire	Coût des activités (en USD) à partir des contributions évaluées	Coût des activités (en USD) à partir des contributions extrabudgétaires	Total
1. Cerner le problème du commerce illicite des produits du tabac et le contexte dans lequel il s'inscrit	1.1 Procéder à des analyses de situation dans les États Parties	1.1.1 Assurer le cycle de notification de 2027	Nombre de rapports reçus des Parties	Augmentation du nombre de rapports reçus (par rapport à 2025)	0	15 000	15 000
		1.1.2 Actualiser régulièrement la base de données sur la mise en œuvre du Protocole	Nombre de rapports disponibles dans la base de données	Tous les rapports reçus publiés dans la base de données	0	5 000	5 000
		1.1.3 Établir le rapport mondial sur les progrès réalisés en 2027	Nombre de rapports	Un rapport publié	0	55 000	55 000
		1.1.4 Organiser des formations ou des webinaires sur la notification	Nombre de Parties ayant participé aux ateliers	Au moins 30 des Parties participant à un atelier	0	30 000	30 000
		1.1.5 Aider les Parties à procéder à une évaluation de leurs besoins concernant la mise en œuvre du Protocole et à élaborer des plans d'action centrés sur les pays	Nombre de Parties ayant bénéficié d'une assistance	Au moins 10 Parties ayant obtenu une assistance	0	400 000	400 000
	1.2 Mettre en rapport le commerce illicite des produits du tabac et le Programme de développement durable à l'horizon 2030	1.2.1 Tester la méthodologie pour établir des argumentaires d'investissement liés à la mise en œuvre du Protocole	Nombre d'argumentaires d'investissement testés	Au moins cinq argumentaires d'investissement testés	0	200 000	200 000
	1.3 Produire des travaux de recherche	1.3.1 Organiser une réunion des organisations intergouvernementales (OIG) internationales pour recenser les travaux de recherche qu'elles ont entrepris dans le domaine du commerce illicite du tabac, et contribuer à rendre les données pertinentes accessibles aux Parties	Nombre de rapports élaborés	Un rapport élaboré décrivant les recherches entreprises par les OIG	0	10 000	10 000
	<b>Total pour le but 1</b>					<b>0</b>	<b>715 000</b>

But stratégique	Objectif stratégique	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2027, sauf indication contraire	Coût des activités (en USD) à partir des contributions évaluées	Coût des activités (en USD) à partir des contributions extrabudgétaires	Total
2. Mise en œuvre intégrale et durable du Protocole	2.1 Renforcer les capacités et fournir une assistance technique	2.1.1 Aider les pays ayant droit à l'aide publique au développement à mettre en œuvre des systèmes de suivi et de traçabilité nationaux/régionaux	Nombre de Parties ayant bénéficié d'une assistance	Au moins 20 Parties obtenant une assistance pour mettre en œuvre des systèmes de suivi et de traçabilité	50 000	150 000	200 000
		2.1.2 Assurer le fonctionnement de la plateforme de coordination liée au Protocole pour faciliter la diffusion et l'échange d'informations	Nombre de consultations de pages de la plateforme	Nombre accru de consultations de pages par rapport à l'exercice biennal précédent	0	50 000	50 000
		2.1.3 Organiser des ateliers multisectoriels pour régler les problèmes liés à la mise en œuvre du Protocole en fonction des domaines prioritaires dans le Rapport mondial sur les progrès réalisés	Nombre de Parties ayant participé aux ateliers	Au moins 30 % des Parties participant à un atelier	0	300 000	300 000
	2.2 Encourager l'action multisectorielle	2.2.1 Élaborer des études de cas sur les pratiques de pays concernant l'application de différentes dispositions du Protocole	Nombre de pratiques de pays élaborées	Au moins 10 pratiques de pays élaborées	0	50 000	50 000
	2.3 Mobiliser le soutien des organisations intergouvernementales (OIG) et des organisations non gouvernementales (ONG)	2.3.1 S'adresser aux OIG et ONG pertinentes pour les inviter à solliciter le statut d'observateur à la Réunion des Parties	Nombre de nouveaux observateurs à la Réunion des Parties	Au moins deux nouvelles OIG et deux nouvelles ONG pertinentes auront obtenu le statut d'observateur	0	5 000	5 000
		2.3.2 Élaborer des projets conjoints ou organiser des manifestations parallèles lors des réunions des OIG pertinentes et y participer	Nombre de projets conjoints mis en œuvre avec les OIG pertinentes	Au moins deux projets conjoints mis en œuvre	0	24 000	24 000
		2.3.3 Organiser une réunion annuelle avec les ONG pertinentes bénéficiant du statut d'observateur à la Réunion des Parties pour examiner les plans de coopération	Nombre de plans et de rapports annuels soumis par les ONG bénéficiant du statut d'observateur à la Réunion des Parties	Toutes les ONG bénéficiant du statut d'observateur à la Réunion des Parties soumettent des plans et rapports annuels	0	5 000	5 000
		2.3.4 Coorganiser des ateliers ou des événements de sensibilisation avec les OIG et ONG pertinentes ou les inviter à y contribuer	Nombre d'OIG et d'ONG pertinentes ayant coorganisé des ateliers ou des événements de sensibilisation ou y ayant participé	Au moins quatre OIG et ONG pertinentes coorganisant des ateliers ou des événements de sensibilisation ou y participant	0	10 000	10 000
	2.4 Aider les Parties à obtenir une assistance financière pour la mise en œuvre du Protocole	2.4.1 Organiser des réunions de haut niveau du Chef ou de la Cheffe du Secrétariat de la Convention avec des hauts responsables afin de renforcer l'appui politique en faveur de la mise en œuvre du Protocole	Nombre de réunions de haut niveau du Chef ou de la Cheffe du Secrétariat	Au moins 20 réunions de haut niveau organisées	0	30 000	30 000
					<b>Total pour le but 2</b>	<b>50 000</b>	<b>624 000</b>

But stratégique	Objectif stratégique	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2027, sauf indication contraire	Coût des activités (en USD) à partir des contributions évaluées	Coût des activités (en USD) à partir des contributions extrabudgétaires	Total
3. Encourager la coopération régionale et internationale pour appuyer la mise en œuvre du Protocole	3.1 Faciliter la coopération régionale et internationale	3.1.1 Aider et faciliter la coopération internationale entre les Parties au Protocole	Nombre de Parties coopérant entre elles	Au moins 20 Parties coopèrent entre elles aux fins de la mise en œuvre du Protocole	0	200 000	200 000
		3.1.2 Maintenir la solution temporaire concernant le point focal mondial pour l'échange d'informations	Nombre de rapports élaborés	Un rapport élaboré pour la cinquième session de la Réunion des Parties, contenant des informations quantitatives et qualitatives sur le recours au point focal mondial pour l'échange d'informations	75 000	75 000	150 000
	3.2 S'appuyer sur le Protocole pour promouvoir l'état de droit et partager des pratiques optimales de lutte contre d'autres formes de commerce illicite	3.2.1 Élaborer des supports de communication sociale sur les liens entre le commerce illicite des produits du tabac et d'autres types de crimes internationaux	Nombre de matériels de communication sociale produits	Au moins 4 nouveaux matériels de communication sociale produits	0	70 000	70 000
		<b>Total pour le but 3</b>				<b>75 000</b>	<b>345 000</b>

## Buts opérationnels

But opérationnel	Objectif opérationnel	Activité		Coût des activités (en USD) à partir des contributions évaluées	Coût des activités (en USD) à partir des contributions extrabudgétaires	Total
4. Veiller à ce que les organes directeurs et subsidiaires puissent prendre les décisions voulues	4.1 Assurer le fonctionnement optimal de la Réunion des Parties, de son Bureau, et de ses groupes de travail ou d'experts	4.1.1 Organiser la cinquième session de la Réunion des Parties		320 000	362 000	682 000
		4.1.2 Organiser des réunions préparatoires régionales pour la Réunion des Parties, y compris en ligne		0	150 000	150 000
		4.1.3 Préparer et appuyer les activités du Bureau et convoquer les réunions du Bureau, notamment en ligne		100 000	90 000	190 000
		4.1.4 Prendre les dispositions nécessaires pour les organes subsidiaires intersessions selon les décisions de la quatrième session de la Réunion des Parties, notamment en ligne		0	150 000	150 000
		<b>Total pour le but 4</b>		<b>420 000</b>	<b>752 000</b>	<b>1 172 000</b>
5. Veiller à ce que le Secrétariat de la Convention dispose des capacités et des moyens nécessaires pour exercer ses fonctions	5.1 Assurer une gestion du personnel et une gestion financière adéquates	5.1.1 Assurer l'administration générale et la gestion dont le Secrétariat de la Convention a besoin		16 122	5 000	21 122
		5.2 Mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer la mise en œuvre du Protocole		5 000	0	5 000
	5.2.2 Appliquer un plan de mobilisation des ressources		0	15 000	15 000	
	<b>Total pour le but 5</b>		<b>21 122</b>	<b>20 000</b>	<b>41 122</b>	
		<b>Total du coût des activités pour l'ensemble des buts</b>		<b>566 122</b>	<b>2 456 000</b>	<b>3 022 122</b>

## Annexe 2

### Répartition des dépenses brutes de personnel (USD)<sup>a</sup>

Dépenses financées par les contributions évaluées (CE)	CE	EB	Total
D.2 30 % Réunion des Parties CE/70 % Conférence des Parties CE (1 poste)	256 932	0	256 932
P.5 30 % Réunion des Parties CE/70 % Conférence des Parties CE (4 postes)	837 216	0	837 216
P.4 100 % Réunion des Parties CE (1 poste)	586 440	0	586 440
P.3 100 % Réunion des Parties CE (2 postes)	976 320	0	976 320
P.2 100 % Réunion des Parties CE (1 poste)	387 720	0	387 720
P.2 50%Réunion des Parties CE/50 % Conférence des Parties CE (1 poste)	193 860	0	193 860
G.5 100 % Réunion des Parties CE (1 poste)	375 840	0	375 840
Dépenses financées par les CE et les contributions extrabudgétaires (EB)	AC	EB	Total
P.3 50 % Réunion des Parties CE/50 % Réunion des Parties EB (1 poste)	244 080	244 080	488 160
P.2 50 % Réunion des Parties CE/50 % Conférence des Parties CE (1 poste)	0	193 860	193 860
Dépenses financées par les EB	AC	EB	Total
P.2 100 % Réunion des Parties EB (2 postes)	0	775 440	775 440
G.5 100 % Réunion des Parties EB (1 poste – 12 mois seulement)	0	187 920	187 920
<b>Total des dépenses de personnel</b>	<b>3 858 408</b>	<b>1 401 300</b>	<b>5 259 708</b>

<sup>a</sup> Les coûts indicatifs pour le personnel de base du Secrétariat de la Convention se fondent sur les derniers coûts salariaux type de l’OMS disponibles pour 2024-2025 avec une hausse de 8 % ; les évolutions possibles en 2026-2027 seront intégrées dès qu’elles seront connues. La réalisation du plan de dotation en personnel et les ajustements éventuels dépendront de la disponibilité effective des fonds et de l’évolution de la charge de travail. Le plan du personnel ne tient pas compte de possibles affectations à court terme en fonction des besoins effectifs et des ressources disponibles.

### Annexe 3

#### Budget total proposé pour l'exercice 2026-2027 (en USD)<sup>a</sup>

Catégorie de coût	Couvert par les contributions évaluées (CE)	Couvert par les contributions extrabudgétaires (EB)	Total
1. Coût des activités	566 122	2 456 000	3 022 122
2. Dépenses liées au personnel	3 858 408	1 401 300	5 259 708
<b>3. Total des coûts directs</b>	<b>4 424 530</b>	<b>3 857 300</b>	<b>8 281 830</b>
4. Dépenses à recouvrer	575 189	501 449	1 076 638
<b>5. Total général</b>	<b>4 999 719</b>	<b>4 358 749</b>	<b>9 358 468</b>

<sup>a</sup> Total pour les CE (coût des activités, traitements et dépenses à recouvrer) : **4 999 719 USD**.

---